

### **Point 1 : approfondir le diagnostic**

Le diagnostic doit être **différencié en fonction de la densité de population** : ainsi, les territoires « vraiment » ruraux sont des lieux d'émigration plus que d'immigration.

Dans ces territoires, en outre, le respect humain joue un rôle très important dans les comportements. Idem dans les établissements scolaires. Toujours dans ces territoires, nous avons noté l'extinction d'une génération « pratiquante ».

Extension du phénomène des **résidences secondaires** en zone rurale, qui peut constituer un certain trompe-l'œil (apport ponctuel d'animateurs, etc.).

- Besoin d'**analyser quels sont les lieux de vacances d'hiver ou d'été**, pour développer une **pastorale adaptée**.

Il est, en général, difficile de susciter l'engagement des baptisés au service de l'Église.

### **Point 2 : clarifier les missions jugées prioritaires pour les prêtres**

Ac 6. Une des missions du prêtre est d'apprendre à déléguer.

Le prêtre doit savoir constituer une équipe qui puisse l'aider à gérer, notamment, les aspects matériels de la gestion paroissiale. Mais si le curé doit savoir déléguer, ce n'est **pas à n'importe quel prix !**

- Un aspect à prendre en compte : une certaine réticence du monde « traditionnel » ou « classique », avec la volonté de ne pas « remplacer » le prêtre.
  - o Le rôle du prêtre est alors de **former** les laïcs,  
**en insistant sur le principe de subsidiarité** :
    - Mission propre des laïcs
    - Mission propre des prêtres
    - Mission partagée : possibilité donnée aux laïcs de suppléer à certaines missions du prêtre
- Dans d'autres endroits, on trouve des laïcs qui « portent » les communautés. Mais est-ce généralisable (charisme) ?

Il est difficile de déterminer par principe quelle mission appartient au cœur du sacerdoce.

- D'abord, la réponse ne peut pas faire abstraction totale des **charismes personnels du prêtre**. Cela rejoint la question de la capacité des prêtres à porter les paroisses.
- Ensuite, les trois *munera* \* du prêtre ne peuvent pas être dissociées. Le prêtre, même s'il délègue certains éléments – même importants – du gouvernement de la paroisse, doit conserver un certain **regard** sur les réalités concernées.

La nomination *in solidum* dans le diocèse permet que le modérateur puisse garder une attention certaine à des réalités dans lesquelles ses confrères sont moins à l'aise. **Cela pose la question du rôle du modérateur.**

Présence des prêtres pour accompagner en priorité les lieux d'évangélisation concrets :

- Le catéchisme : catéchistes et enfants ;
- Les catéchumènes ;
- Les personnes se préparant aux sacrements à des degrés divers : mariage, baptême des enfants...
- Importance de la présence des prêtres aux funérailles (lieu d'évangélisation : accompagner, mais aussi parler du Christ) ;
- Accompagnement spirituel (moins en milieu rural) ;
- Enseignement et prédication.

Le prêtre doit aussi accepter les initiatives de paroissiens laïcs, qui relèvent de leur compétence (rosaire, prière des heures...).

A été posée aussi la question de l'aumônerie des mouvements chrétiens (END, scouts...). Faire la différence entre l'accompagnement de groupes autonomes et les mouvements de jeunesse.

**Point 3 : clarifier les notions de paroisse, clocher, communauté locale, espace missionnaire...**

La notion de « communauté locale » n'est pas nécessairement bien entendue en-dehors du peuple de Dieu déjà bien engagé dans l'Église. Pourquoi ne pas la considérer comme transitoire, et la rattacher à une autre notion : paroisse ou espace missionnaire ?

**Point 4 : comment susciter des élans pour la mission (groupes diocésains qui pourraient aller dans les CL) ?**

La première question est celle de savoir si ces groupes sont diocésains, ou s'ils sont constitués au niveau de l'EM ?

En effet, constituer ces groupes à partir de personnes issues de chaque EM pourrait permettre d'éviter la perception d'une réalité « étrangère » ou intrusive. Il faut en tous les cas un soutien fort du diocèse, pourquoi ne pas associer cet effort à une visite de l'évêque ?

Il existe des services diocésains : en fait-on un bon usage, qui sert réellement à évangéliser les réalités locales ? Sont-ils attendus, sollicités, etc. Il y a un risque de démotivation. Question de l'articulation entre les propositions diocésaines et les propositions locales : comment ne pas briser les élans que le diocèse essaie de lancer, etc. **En particulier, il serait important de motiver des personnes issues des EM à participer aux propositions diocésaines.**

Groupe diocésain : oui, s'appuyant sur les EM ; groupes par EM : expérience à poursuivre dans le domaine de la formation.

**Point 5 : clarifier la notion de « pôle spirituel »**

D'abord, définir le terme.

Ensuite, recenser les lieux :

- Le premier pôle à faire vivre, c'est le clocher « central » dans lequel il y a la messe tous les dimanches à heure fixe. Il faut être attentif aussi à la perception des gens : le lieu dominical fort peut n'être pas perçu comme « pôle spirituel » (cf. Objet).
  - o Pôles en cours de construction : collégiale de Brive (propositions annuelles attirant bien au-delà du territoire paroissial).
- Pôles naturels (cathédrale) et potentiels (Jassonneix, lieux de pèlerinage locaux), effectifs (Brive).
- Les pôles spirituels ne sont pas nécessairement diocésains : Saint-Antoine, etc. Y compris hors du diocèse : Randol, Echourgnac...
- La notion sera habituellement portée par un lieu-source, mais un lieu ou une communauté ? Proposition qui pourrait être déclinée en différents lieux ? Ainsi, par exemple : les END sont un « pôle spirituel » pour les couples qui s'y réunissent. Un groupe de louange peut se réunir habituellement dans un lieu, mais se déplacer ailleurs.

Faut-il créer autre chose que l'existant ?

*\*Charges confiées par l'Église*